

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juillet 2014 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Absents excusés : Mr GIROD ayant donné procuration à Mr BURGAT.
Mr VELAS ayant donné procuration Mr LIGNY

Secrétaire de séance: Mme Clémence DENUELLE

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Prend connaissance du rapport établi par le Cabinet BAC CONSEILS suite à la délégation des services publics de l'Eau et de l'Assainissement. Cela concerne le rapport Eau-Assainissement de l'année 2013.

Retient l'offre transmise par l'entreprise RPC de Manziat pour la livraison des repas de la cantine. Le prix du repas s'élève à 2,64 € TTC, prix réputé ferme pour l'année scolaire 2014-2015.

Sollicite auprès du Conseil Général de l'Ain une subvention au titre de la dotation territoriale 2015. Cette dernière est demandée pour les travaux qui vont être réalisés à l'entrée Nord du village. L'avant projet fait apparaître une estimation de travaux s'élevant à 322.700,00 € HT, et Monsieur le Maire précise qu'une somme a déjà été inscrite sur le Budget Primitif 2014.

Accorde une subvention de 800 € à l'association Comédie « Ain », et une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale Boule La Tour suite à la qualification de deux adhérentes au Championnat de France.

Désigne, à la demande de la Communauté de Communes Haut-Bugey, deux représentants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels. L'un des deux délégués doit être domicilié en dehors du périmètre de la communauté de communes. Sont proposés : Monsieur Jacques PELISSON et Monsieur Henri GUINARD. Chaque commune membre de la CCHB doit désigner des représentants, et le choix des personnes retenues sera ensuite effectué par Monsieur Le directeur des Finances Publiques.

Accepte un nouveau contrat de location des photocopieurs de la Mairie et de l'école avec la Société REX ROTARY, pour un montant de 664 € HT par trimestre, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Refuse, par 13 voix Pour et 02 abstentions, la décision de suppression de la base du service médical d'Oyonnax, car cette décision obligera les assurés à se rendre à Bourg en Bresse pour répondre aux convocations du Médecin Conseil, le service de proximité ne sera plus rendu, et il y aura inévitablement une augmentation des frais liés aux transports sanitaires pour les personnes non valides.

Prend connaissance du rapport 2013 sur l'assainissement transmis par le Syndicat Mixte du Pont Royat.

Est informé, que dans le cadre de l'amélioration de la gestion des petites parcelles en forêt, les propriétaires qui possèdent des biens dans le massif de Chamoise, vont recevoir un questionnaire. Cette action est menée conjointement par la CCHB et le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes.

Séance levée à 23 H 30

Le Maire,
Dominique TURC